

Compte-rendu du conseil d'administration du mardi 15 juin 2021

Membres du CA présents

Equipe de direction

Mme Mireille PALLON, *Principale*,
Mme Céline JANNEAU, *Gestionnaire*

Représentante des collectivités

Mme Martine CONEAU,
Mairie d'Ingrandes-Le Fresne sur Loire

Représentants des personnels

Mme Hélène BELAUBRE, *enseignante*,
M. Olivier GENDRON, *secrétaire*,
Mme Leslie HELIOT, *assistante d'éducation*
Mme Marina TAMISE, *enseignante-documentaliste*,

Représentants des parents d'élèves et des élèves

Mme Sidonie BABIN, *parent*,
Mme Mireille BORDET, *parent*,
M. Jean-Charles MICHEL, *parent*,
Mme POULEAU, *parent*,

Le quorum étant atteint (11 présents), le conseil d'administration débute à 17h12. Mme BORDET est désignée comme secrétaire de séance.

1) Affaires administratives

1.1. Vote du Procès-verbal du conseil d'administration du 04/02/2021

Mme PALLON présente les différents points évoqués dans le compte-rendu du conseil d'administration du 4 février 2021

Ce PV est adopté à 11 voix.

1.2. Vote de l'ordre du jour

Sont ajoutés à l'ordre du jour :

- Questions diverses : mesures COVID prises au niveau la restauration des élèves de 3ème pour le bon déroulement des épreuves écrites du DNB,
- Information sur le projet d'une animation pour fêter les 60 ans du collège.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2) Affaires financières

2.1. Logement du chef d'établissement

Ce logement étant vacant, il a été proposé à un loyer mensuel défini par le collège à 542 € avec un contrat précaire depuis le 15/05/21

L'attribution du logement à un personnel du département est approuvée à l'unanimité.

Par ailleurs, Mme JANNEAU nous informe que sur l'autre logement qui subissait des infiltrations des réparations ont été faites. Au regard du désagrément, le collège a décidé de ne pas faire payer les charges au locataire (uniquement le loyer nu) depuis le mois d'avril. Le département s'est engagé à remettre ce logement complètement en état au prochain changement de locataire.

2.2. D.B.M. n°2,3 et 4 pour informations

Mme JANNEAU présente les Décisions Budgétaires Modificatives n°2, 3 et 4 pour information.

DBM n°2 : droits de reprographie : 432 €

DBM n°3 : Fond social Loire Atlantique : 32 €

DBM n°4 : Fond social Maine et Loire : 797,54 €

2.3. Règlement du service annexe de restauration et d'hébergement du conseil départemental 49

Mme JANNEAU présente le règlement du service annexe de restauration et d'hébergement établi par le Conseil départemental de Maine et Loire et qui est mis en application dans l'établissement.

Il s'agit d'un nouveau règlement précisant notamment les attendus au regard de la loi en terme de circuit court, produits bio.

Les parents délégués suggèrent que les très bonnes pratiques en la matière du collège Maryse Bastié soient mises en avant (y compris sur le gaspillage, la gestion des déchets, le compostage..). Par exemple, Mme HÉLIOT cite une nouvelle pratique : la récupération d'eau quotidienne en fin de service des pichets par les élèves qui permet de remplir un arrosoir par jour pour les plantes du collège.

Mme JEANNEAU mentionne sa demande de moutons au département pour les parties herbacées à l'entrée.

3) Affaires générales

3.1. Contrat d'objectif

Mme PALLON présente le contrat d'objectif du collège pour les 3 prochaines années.

Il a été présenté à la Direction d'académie et au recteur d'académie.

Il a été élaboré à partir d'un diagnostic réalisé par Mme PALLON à son arrivée dans l'établissement, (avec notamment les taux de réussite au DNB, les orientations post 3^{ème}, les ressources de l'établissement, l'ancienneté de l'équipe enseignante avec des objectifs progression sur les 3 ans). Il peut être cité dans les projets : un forum d'orientation pour les 3^{èmes} avec participation de parents qui présentent leur métier, la mise en place d'un conseil de vie collégienne (en complément des délégués de classe et éco-délégués), le renforcement du dispositif « devoirs faits » avec la participation de parents volontaires, la mise en œuvre d'un parcours artistique et culturel complet sur les 4 ans.

Monsieur Michel suggère qu'une ouverture sur le monde économique des entreprises soit aussi faite.

Le contrat d'objectif est adopté à l'unanimité.

3.2. Rapport annuel du Chef d'établissement et bilans (infirmerie, C.D.I. et Vie Scolaire)

Mme PALLON présente le rapport annuel du Chef d'établissement

4 élèves ont choisi de partir vers le nouveau collège de Varades sur les 12 potentiellement concernés. Les prévisions d'effectifs pour la rentrée sont de 260 élèves (-30 par rapport à cette année qui va voir partir 75 élèves de 3^{ème} et moins d'arrivées en 6^{ème}). Cela se traduira à priori avec 3 classes de 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème}, 2 classes de 3^{ème} et 23 professeurs.

Une demande de Conseiller Principal d'Éducation avait été faite par Mme PALLON, mais n'a pas abouti.

Cette année s'est déroulée dans une ambiance sereine, même si des projets ont avorté. Les portes ouvertes n'ont pas pu avoir lieu, mais M. GENDRON a réalisé une vidéo du collège qui a été mise en ligne sur le site du collège.

Mme PALLON adresse ses remerciements au personnel, qui a fait face à cette année difficile.

Mme HELIOT présente le bilan de la Vie Scolaire

Un rapport de vie scolaire très complet a été présenté. Comme il s'agit du premier, il servira de référence pour les comparaisons des prochaines années. Les absences et retards sans justificatifs sont assez nombreux. Les parents ne rappellent pas nécessairement la vie scolaire. Les absences COVID ou cas contacts déclarés ont été isolées.

Une question a été soulevée pour essayer de fluidifier les absents à l'appel pour cause de passage à l'infirmerie. Comment remonter l'information plus rapidement vers la vie scolaire et les professeurs ? La vie scolaire souhaite pouvoir faire un point avec les professeurs principaux avant les conseils de classe.

Mme HÉLIOT est référente contre le harcèlement scolaire. Elle a suivi une formation. Elle souhaite mettre en place à la prochaine rentrée un questionnaire à destination des parents sur le thème des réseaux sociaux, comme point de départ d'une démarche visant à sensibiliser sur ce fléau.

Mme TAMISE présente le bilan du C.D.I.

Il y a beaucoup de 6^{èmes} et quelques 5^{èmes} qui fréquentent le CDI. Un décrochage s'opère à partir de la 4^{ème}. Sur cette année, la fréquentation et la communication ont été particulièrement compliquées. Mme TAMISE regrette que les élèves ne saisissent pas les opportunités proposées en particulier pour faire les différentes recherches (définition S.V.T., préparation d'exposé, travaux de groupe, ...). Certains abonnements à des magazines ne seront pas reconduits car ils ont été peu ou pas consultés par les élèves.

Mme PALLON indique que l'organisation globale est à revoir, notamment sur les « heures de trou ».

Mme PALLON présente le bilan de l'infirmerie

Mme PROUST est arrivée cette année. Une réunion a été mise en place tous les 15 jours sur le suivi des élèves à besoins particuliers. Différentes interventions ont eu lieu et certaines n'ont pu être réalisées en raison de la crise sanitaire. Lors du bilan du Comité d'Éducation à la Santé et la Citoyenneté (CESC) en fin d'année, il sera décidé de maintenir ou supprimer les actions pour l'année prochaine.

Mme PALLON fait remarquer que les parents ont vraiment bien joué le jeu et n'ont pas envoyé au collège des élèves avec des symptômes COVID. Également, les élèves ont bien respecté au sein du collège les différentes consignes et gestes barrière.

3.3 Conseil de la Vie Collégienne (CVC)

Mme PALLON présente le CVC qui sera mis en place à la rentrée 2021

Il s'agit d'une nouvelle instance indépendante des délégués et éco-délégués, qui se veut un lieu de réflexions et d'échanges pour améliorer les conditions de vie et de travail au collège (sur le même principe que le Conseil de Vie lycéenne).

Il se réunira 1 à 2 fois par an et sera composé du chef d'établissement, d'un enseignant et de 10 élèves de tous les niveaux (de préférence ni délégué de classe, ni éco-délégué).

3.4 Section sportive scolaire (Football)

Mme PALLON propose la mise en place d'une Section sportive Football au collège et présente son fonctionnement

Le collège a été sollicité par 2 entraîneurs pour ouvrir une section sportive à la rentrée 2022. Ce projet a été abordé précédemment en conseil pédagogique.

Cette ouverture de section sportive n'est possible que si une autre ferme en même temps. La commission est en novembre, après un dépôt de dossier en septembre. Une charte doit être mise en place, notamment pour le recrutement avec un engagement de bonne conduite. Ceci se traduirait par 2 x 1H30 par semaine pour des jeunes affiliés à la FFF (12 élèves mixtes de 6ème et 5ème, et 12 élèves de 4^{ème} et 3^{ème}). L'infrastructure sportive et matérielle serait portée par la Ligue de Foot des Pays de la Loire.

Le dépôt de dossier pour l'ouverture d'une section sportive Foot est voté à l'unanimité.

3.5 Protocole de remplacement de courte durée

Mme PALLON présente le Protocole de remplacement de courte durée pour le collège Maryse Bastié

Rappel des règles : avec un arrêt de moins de 15 jours consécutifs, il n'y a pas de remplacement et au-delà il y en a un, sous réserve que cette matière ne soit pas déficitaire en terme de ressources. Lors de ces périodes, certains enseignants ont pu repositionner des cours qui n'avaient pu avoir lieu.

3.6 Modification du règlement intérieur

Mme PALLON propose une modification du règlement intérieur de l'établissement. Cette modification porte sur une simplification des régimes d'entrées et sorties des élèves.

A la rentrée, 2 régimes (au lieu de 3) subsisteront. Des modifications de régime seront tolérées sur les premières semaines de septembre.

La modification du règlement intérieur est adoptée à l'unanimité.

3.7 Organisation de la fin de l'année

Mme PALLON présente le planning d'organisation de la fin de l'année scolaire.

Le retour des manuels scolaires est prévu le 29 juin pour les 3^{èmes} et le 1^{er} juillet pour les autres.

La rentrée des enseignants aura lieu le 1^{er} septembre et celle de tous les élèves le 2 septembre (à 8H pour les 6^{èmes} et 9H pour les autres).

Monsieur Michel suggère la mise en place d'un système de parrainage des 6^{èmes} par les 5^{èmes} par exemple.

3.8 Questions diverses

- Au regard de la fermeture récente d'une classe pour motif de COVID, des parents ont demandé de prendre des mesures complémentaires pour la cantine pour les 3^{èmes} pour la semaine avant DNB afin de limiter le risque de cas contact direct (qui signifierait la non-possibilité de se présenter aux examens du DNB), comme le placement en quinconce et la non-utilisation de pichets d'eau commun. Ceci a été refusé par le collège pour des contraintes logistiques trop fortes et la faible probabilité de contamination.

- Pour les 60 ans du collège, Mme Delavigne, Professeur d'Histoire souhaite travailler l'année prochaine sur l'histoire du collège. Elle prévoit des ateliers le midi avec une dizaine d'élèves.

- Mme Coneau, représentante de la mairie, signale des « plaintes » sur la présence de collégiens qui fument devant le centre Saint Exupéry (peri-scolaire et centre aéré).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil d'administration est levée à 21H37.

La secrétaire de séance,



Mireille BORDET

La Principale,



Mireille PALLON